

Cruelles Archives

Affaires
criminelles
de Vaucluse

equivoca Latet

DE SI BONS COMPAGNONS ?

Archives
départementales
de Vaucluse

Département
de
VAUCLUSE

Février 1822 : l'ordre public est troublé à Carpentras ; des bagarres opposent des artisans de la ville, compagnons menuisiers et cordonniers. Sept personnes sont arrêtées et interrogées par le juge Liotard. Les récits volontairement vagues de ces échauffourées ne mènent à rien et, faute de preuves, les suspects sont acquittés. L'enquête menée permet néanmoins de mettre en lumière le compagnonnage et les luttes internes opposant depuis des décennies les différentes corporations. L'occasion également de souligner le rôle clé du menuisier Agricola Perdiguier, qui a contribué à l'apaisement des esprits, favorisant l'union entre compagnons.



Plan cadastral napoléonien de la ville de Carpentras, section K dite de la ville (détail), 1834. (Arch. dép. Vaucluse 3 P 2-031/24)

Il faut revenir au début du XIX^e siècle pour voir débiter cette affaire. Nous sommes alors le 3 février 1822, il est 5 heures du soir. **Nicolas Touron**, maréchal des logis, ainsi que les gendarmes **Ladreyt**, **Etienne** et **Jean-Pierre** effectuent leur patrouille au cœur de la ville de Carpentras lorsque des habitants les préviennent d'incidents en train de se dérouler plus loin.

On leur dit que des compagnons menuisiers, cordonniers et mêmes d'autres sont en train de se battre et de se pourchasser dans les rues de la ville en se lançant des pierres et divers projectiles. L'ordre public est troublé. Voilà donc les hommes de loi qui se mettent à leur poursuite. En chemin, ils tombent sur **George Bérard**, fossoyeur de la commune. Il a vraisemblablement reçu une pierre perdue à la tête. Heureusement, sa blessure ne l'empêche pas de donner des informations ; grâce aux signalements qu'il livre, confirmés par d'autres témoins, les gendarmes reconnaissent et arrêtent plusieurs individus.

Trois sont appréhendés dans la rue. Il s'agit de :

- **Jean Charlet**, 21 ans, profession menuisier blessé à la tête.
- **Jean-Baptiste Frier**, 22 ans, profession charron (artisan spécialiste à la fois dans le métal et le bois qui s'occupe de construire et de réparer les véhicules d'avant la motorisation), blessé à la jambe. Sur lui les gendarmes trouvent un grand compas qui aurait pu servir d'arme. Ils le saisissent immédiatement.
- **Jean-Baptiste Causse**, 20 ans, profession menuisier.

Avec les renseignements du commissaire de police de Carpentras, quatre autres individus sont débusqués dans une maison près des Pénitents noirs. Cette maison appartient à un certain **Milan**, cordonnier lui-même qui vit avec

sa mère. On y déniche alors :

- **Casimir Jovenne**, 19 ans
- **Jean Pradel**, 19 ans
- **Jean Teissier**, 22 ans
- **François Lauze**, 17 ans

Ils exercent tous les quatre la profession de cordonnier.

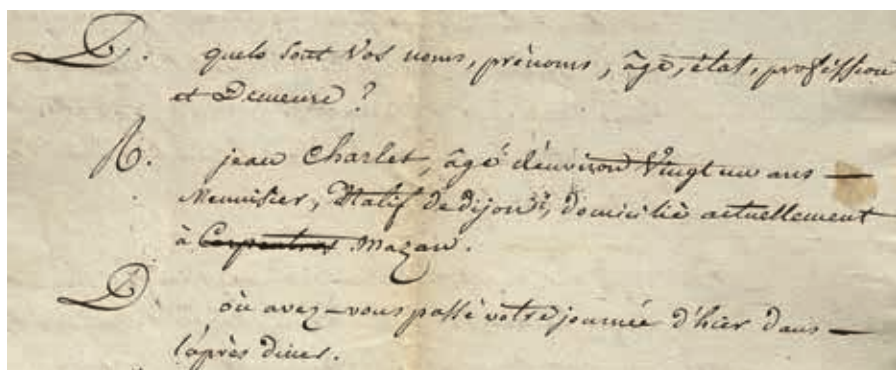
Tous ceux qui ont participé aux échauffourées n'ont pas été pris mais ces sept-là sont au frais, enfermés dans la maison d'arrêt de Carpentras. Désormais la justice va pouvoir prendre le temps de démêler l'affaire. C'est un juge d'instruction de l'arrondissement de Carpentras qui en est chargé. Il se nomme **Jean Liotard** et il souhaite comprendre dans le détail ce qui s'est passé. Il est hors de question que ces violences se reproduisent encore ! D'autant que les affrontements entre compagnons sont récurrents partout en France depuis déjà plusieurs années. Et cela prend parfois une tournure dramatique comme il y a une dizaine d'années à Bordeaux.

En effet, en octobre 1809, compagnons charpentiers et cordonniers s'étaient provoqués place des Grands Hommes au cœur de la

capitale girondine. Cela s'était poursuivi près du cimetière et les cordonniers avaient été vaincus. Leur chef avait été conduit à l'hôpital blessé à la tête par un compas. C'en avait été trop pour les cordonniers, chauffés à blanc, qui tendirent une embuscade à deux charpentiers, en laissant un mourant sur le carreau, le ventre ouvert ! Huit d'entre eux avaient été exposés au pilori pendant toute une journée, place d'Aquitaine, avant de purger vingt ans de fers.

Et cela, le juge d'instruction de Carpentras, **Jean Liotard**, le sait. Il n'est pas question que de tels méfaits se déroulent dans sa juridiction. Dès le lendemain, toute la journée du 4 février est alors consacrée aux interrogatoires des suspects. On fait chercher en premier lieu les cordonniers que les gendarmes extraient un par un de leur geôle.

Mais, après avoir posé inlassablement les mêmes questions aux quatre individus, **le juge Liotard** n'est pas réellement avancé. À la question « où avez-vous passé votre après diner d'hier le 3 février ? » Tous répondent invariablement qu'ils ont entendu parler d'une rixe contre les cordonniers dont le démarrage serait dû aux



Extrait de l'interrogatoire de Jean Charlet dit Dijonnois, 4 février 1822.
(Arch. dép. Vaucluse 3 U3/633).

menuisiers et charrons et que pour éviter les soucis, ils se sont réfugiés chez **le dit Milan** près des Pénitents noirs. C'est ce que raconte également **Jean Tessier dit Bourguignon** :

« Sur les 4 à 5 heures du soir du jour d'hier, j'étois chez **Milan** lorsque j'ai vu un grand nombre de menuisiers, charrons, serruriers et autres qui poursuivoient **Rouergue, Chaumet**, à coups de bâton et de pierre ; les cordonniers entrèrent tous dans la maison de **Milan** et j'étois du nombre, le commissaire de police arriva et on en saisit quelques-uns ». **François Lauze dit Languedoc**, du haut de ses 17 ans, en répondant à la question directe du juge : « N'avez-vous point participé aux différentes rixes qui ont eu lieu aux platanes, à la porte Notre-Dame et à la maison de **Milan** ? » résume bien ce que tous les quatre déclarent : « Je n'ai participé à aucune rixe, je n'ai lancé aucun coup ni aucune pierre et je n'ai reconnu personne. ». Rien vu, rien entendu.

Le sentiment du juge est qu'ils se sont au mieux concertés ou bien que, comme il a entendu, la règle du silence est de mise dans ce genre de confrérie discrète voire secrète.

C'est à peine mieux avec les interrogatoires des menuisiers mais cela permet d'en savoir tout de même un peu plus. Il faut dire qu'on compte deux blessés dans leur rang. **Jean Charlet, dit Dijonnois** relate : « J'étois sur les 3 ou 4h de l'après dîner du jour d'hier à l'auberge de l'Arbre Vert, porte Notre-Dame lorsque j'appris que les garçons cordonniers assailloient à coup de pierre les garçons menuisiers et charrons. Je sortis pour leur donner du secours et je reçus moi-même un pot à fleur, lancé de la fenêtre de **Milan**. La chute de ce vase me procura une blessure avec effusion de sang. » C'est d'ailleurs en prison qu'il est soigné par les bons soins de **l'officier de santé Bernard**.

Le **juge Liotard** apprend aussi la blessure à la jambe de **Jean-Baptiste Frier dit Dauphinois** par un jet de casserole par une des fenêtres de chez **Milan**. Seulement, même si les trois menuisiers jurent pouvoir reconnaître leurs assaillants, ils n'en reconnaissent aucun parmi les cordonniers enfermés avec eux à la prison de Carpentras.

Les récits volontairement vagues de ces échauffourées ne mènent à rien. En effet, les deux partis, compagnons cordonniers d'une part et les compagnons menuisiers d'autre part, tout adversaire qu'ils sont se rejoignent parfaitement sur l'adage : « moins on en dit mieux ça vaut ». Et tout ce flou va leur profiter lors du procès qui se tient un mois plus tard le 14 mars 1822. Les débats ne permettent pas de débrouiller les tenants et les aboutissants. Si bien que les sept compagnons accusés : **Mâconnois, Dijonnois, Nimois, Languedoc, Bourguignon, Lyonnais** et **Dauphinois** sont acquittés et libérés sur le champ de la maison d'arrêt de Carpentras. Nul doute que le **juge Liotard**, au moment du verdict, pensa que ces derniers se rendraient justice eux-mêmes.

Comprenez que l'exposé de ce fait divers banal du XIX^e siècle est un prétexte pour évoquer le compagnonnage. Si nous avons aujourd'hui une bonne image des compagnons du devoir fondée sur le travail et l'honneur comme le clame leur devise *Labor et Honor*, le chemin fut long pour en arriver là.

La première moitié du XIX^e siècle est synonyme, pour les compagnonnages, d'interdictions, de concurrence, d'évolution, de surveillance policière et de violence.

Jusqu'à l'autorisation de l'existence des syndicats, par la Loi Waldeck-Rousseau en 1884, les compagnonnages demeurent le premier organe de défense des ouvriers. De nombreux corps de métiers qui n'appartiennent pas aux



Siège de la Fédération Compagnonnique d'Avignon au 37 rue du Four de la terre (Photo AD84).

compagnonnages vont emprunter et adopter les formes et les modèles de cet ordre. Cela entraîne inévitablement des divisions et des conflits.

Ces rixes compagnonniques ont des motifs divers et variés mais un des motifs les plus récurrents est l'appartenance à deux compagnonnages différents : celui des Gavots (compagnonnage du Devoir de Liberté) et celui des Dévorants (compagnonnage du Devoir). Les Gavots sont les serruriers et menuisiers se revendiquant du rite de Salomon. Les Dévorants sont sous le patronage, soit du Père Soubise, soit de Maître Jacques. Selon les hypothèses les plus crédibles, les uns et les autres ont été fondés à l'époque médiévale.

L'appartenance à ces deux groupes antagonistes suffit à motiver les affrontements. *Nonobstant*, les uns et les autres cherchent à s'assurer le monopole des embauches dans les villes où ils coexistent. Tout simplement, ils cherchent à casser la concurrence. Il était vital pour chacun

des devoirs de placer leurs aspirants et leurs compagnons chez les maîtres de chaque ville du Tour de France. Comme nous l'avons raconté pour Carpentras, ces violences troublent l'ordre public un peu partout et cela amène, par exemple, la ville de Chartres à prendre un arrêté pour interdire les réunions ainsi que le port d'armes aux compagnons dès l'an II de la république (1794).

Aux motifs économiques se rajoutent des motifs légendaires et un fanatisme dû à un très fort sentiment d'identité, qui pousse chaque groupe à rejeter l'autre comme indigne d'appartenir au « vrai » compagnonnage.

Pour revenir aux cordonniers de Carpentras, on parle souvent de « faux compagnons ». Si en 1808, les cordonniers se forment en compagnonnage, ce métier n'est pas reconnu par les autres métiers compagnonnés. Les cordonniers ont la réputation de se battre fréquemment mais on rapporte aussi qu'ils sont souvent attaqués.



Carjat et Cie, entre 1860 et 1890. (Musée Carnavalet, Histoire de Paris).

Voici ce qu'écrivit **Agricol Perdiguier**, dit Avignonnais la vertu, figure réputée du compagnonnage et personnage fameux de la ville d'Avignon, à propos des affrontements entre compagnons de rites différents :

« Tuer son semblable, du moment qu'il n'était pas de notre petite Société, ce n'était pas un crime, c'était un acte de bravoure. Nos chansonniers chantaient la guerre, exaltaient notre orgueil, notre supériorité. Nous étions des dieux, et nos adversaires étaient, selon leurs dires, des brigands, des sots, des bêtes stupides et méchantes, indignes de vivre, qu'il fallait exterminer. Pour le gavot, le dévorant est un animal immonde ; pour le dévorant, le gavot est

une bête dégoûtante. La haine est partout. »
(Mémoires d'un compagnon, 1855)

Le menuisier Gavot **Agricol Perdiguier** est le premier historien des compagnonnages français. En témoin des rixes entre compagnons, il commence à rédiger des chants pacifiques et débute son entreprise de régénération des compagnonnages. Conscient des dangers que représentent ces affrontements et de leurs stérilités, il les dénonce par ces écrits et en appelle à l'union des compagnons. En 1839 il publie notamment Le livre du Compagnonnage, puis Les mémoires d'un compagnon en 1854. Il rappelle à quel point son entreprise fut difficile :

« J'ai eu pourtant à soutenir une lutte difficile : j'étais le premier, le seul qui eût osé attaquer des choses barbares, absurdes, et presque sanctifiées par la tradition ; je devais naturellement remuer les passions et les préjugés, et provoquer une agitation immense. Bon nombre des Compagnons qui m'avaient combattu me donnent la main en ce moment. Le Compagnonnage rentrera dans une voie nouvelle et il devra son progrès aux compagnons eux-mêmes. »

Après 1850, les archives démontrent un affaiblissement conséquent des rixes. Les affrontements qui faisaient partie du quotidien des compagnons deviennent des faits marginaux. Ces attaques ne sont plus relatées que dans la littérature comme dans *Le Compagnon du Tour de France* de **George Sand** en 1840 ou bien dans le poème *Calendal* de **Frédéric Mistral** en 1867.

L'œuvre de régénération et de pacification des compagnonnages entreprise par **Agricol Perdiguier** et ses successeurs ne fut pas vaine. Bien qu'ils ne soient pas unis en une seule et même société, les compagnons et les compagnonnages actuels lui sont redevables. Du déchaînement ils sont passés à l'apaisement. ■

Rôle des compagnons passant tailleurs de pierre d'Avignon, 1782. Arch. dép. Vaucluse 1 J 647(4)



Les compagnons sont organisés en différents Devoirs suivant les courants de religiosité ou de tolérance qui traversent la société française. Les tailleurs de pierre passent pour le plus ancien et le plus prestigieux des métiers du compagnonnage. Ils ont joué un rôle très important et prétendaient que leur Devoir remontait à Salomon. Les tailleurs de pierre, « compagnons passants » ou « Loups-garous » enfants de maître Jacques, disent être sortis du Temple en même temps que leur fondateur, mais les tailleurs de pierre du Devoir de Salomon portant le nom d' « étrangers » ou de « Loups » revendiquent la même ancienneté.

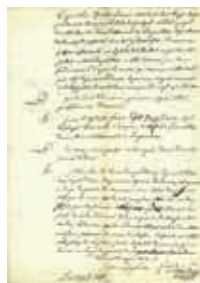
Au XIX^e siècle, les « étrangers » se retrouvent avec les « Gavots » (menuisiers et serruriers) et les « Indiens » (compagnons charpentiers) pour former le Devoir de Liberté placé sous la bannière de Salomon et prônant la tolérance. Ce Devoir est celui du vauclusien Agricol Perdiguer, dit Avignonnais la vertu. Il marquera l'histoire du compagnonnage au XIX^e siècle.

Le livre du compagnonnage d'Agricol Perdiguer. Deuxième édition. 1841. Imprimé. Arch. dép. Vaucluse, biblio 314

Face à la violence et l'absurdité des luttes entre les différents Devoirs qui s'affrontent dans des chants haineux et des bagarres sanglantes, l'indignation d'Agricol Perdiguer le conduit à prendre la plume pour rétablir la concorde. Il

publie un premier recueil de chansons fraternelles en 1834, un deuxième deux ans plus tard et entreprend en 1839 sa grande œuvre « *Le livre du compagnonnage* ». Il y explique l'histoire et les rites des compagnons afin de dénoncer la vanité des querelles qui opposent les différents Devoirs, démarche qui lui attire les foudres et les anathèmes de certains. En 1841, il donne une deuxième édition augmentée, publiée à Paris chez Pagnerre, puis une troisième en 1857, enrichie d'illustrations. Auteur de nombreux écrits politiques, Agricol fut aussi élu du peuple sous la II^e République et adjoint au maire du XII^e arrondissement lors de la Commune de Paris. « *Avignonnais la vertu* » nous a laissé ses précieuses « *Mémoires d'un compagnon* » parues à Genève en 1854.

Interrogatoire de Jean-Baptiste Frier dit Dauphinois, 4 février 1822. Arch. dép. Vaucluse 3 U 3/633



Jean-Baptiste Frier exerce l'activité de charron, artisan spécialiste du bois et du métal. Il participe à la rixe entre compagnons, dans le camp des menuisiers contre les cordonniers. Les deux groupes s'affrontent âprement en pleine rue de Carpentras. Les gendarmes avisés arrivent sur place et lui confisquent même un compas trouvé sur lui. Peu prolifique lors de son interrogatoire, Jean-Baptiste Frier indique ne pouvoir reconnaître personne et qu'il a été blessé à la jambe par le jet d'une casserole.

Cruelles Archives

L'exposition propose de découvrir huit faits-divers extraits des dossiers de police, de justice, des prisons, de la presse conservés aux Archives départementales.

on



Ne pas jeter sur la voie publique - Département de Vaucluse - décembre 2020

mer dasie



Archives
départementales
de Vaucluse

www.vaucluse.fr

[@departementvaucluse](https://www.facebook.com/departementvaucluse)

Palais des papes • 84000 Avignon
04 90 86 16 18 • archives84@vaucluse.fr
<https://archives.vaucluse.fr>